

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 10 Avril 2024

L'an deux mil vingt quatre , le dix avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BERTRANDIAS Isabelle, CAULIER Yvon, ESTEVE Morgane, MATHIAS Catherine, CHEVALIER Cécile, LATREILLE Anne, MOZE Audric,

ABSENTS : LEHELLE Martine (pouvoir donné à CHEVALIER Cécile), DAGUT Jérôme (pouvoir donné à ESTEVE Morgane), HERBERT Francis (pouvoir donné à BERTRANDIAS Isabelle) TOMY Julien, (pouvoir donné à CAULIER Yvon), VACHE Marie-Laurence (pouvoir donné à LATREILLE Anne), DUMONTEIL Evelyne, LAMBERT Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2024

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Délibération n° 25/2024 : Vote des taux d'imposition des taxes locales-Année 2024

Monsieur Le Maire donne lecture de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour l'année 2024 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

- ▶ taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés bâties : 46,57 %
- ▶ taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés non bâties : 70,30 %
- ▶ taux de la taxe d'habitation : 14,95 %

**Délibération n° 26/2024 : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023-
 Budget Communal**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
B. Résultats antérieurs reportés	33 420.64
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C Résultat à affecter	103 038.47
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	136 459.11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	118 251.45
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	-164 768.04
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	46 516.59
AFFECTATION =C.= G. + H.	136 459.11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	46 516.59
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	89 642.52

Délibération n° 27/2024 : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023**Budget Logements Sociaux**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	12 259.68
B-Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	55 155.98
C Résultat à affecter	67 415.66
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	7 147.50
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	- 67 250.98
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	60 103.48
AFFECTATION =C.= G. + H.	67 415.66
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	7 312.18
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	55 155.98
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération n° 28/2024 : Vote du Budget Communal M57– Année 2024

Monsieur Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif** de la commune pour 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- En section de Fonctionnement : 661 316.27 €
- En section d'Investissement : 727 806.67 €

Délibération n° 29/2024 : Vote du Budget Assainissement– Année 2024

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Assainissement pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **VOTE** le budget Assainissement 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section d'Exploitation : 89 523.00 €
- Section d'Investissement : 68 652.56 €

Délibération n° 30/2024 : Vote du Budget Lotissement M57– Année 2024

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Lotissement pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **VOTE** le budget Lotissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 407 486.42 €
- Section d'Investissement : 535 530.12 €

Délibération n° 31/2024 : Vote du Budget Logements Sociaux M57– Année 2024

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Logements Sociaux pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **VOTE** le budget Logements Sociaux 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement :27 312.18 €
- Section d'Investissement :88 866.06 €

Délibération n° 32/2024 : Mise en conformité et extension de la salle des fêtes**Lot n°07 ÉLECTRICITÉ - Avenant n°2- SNE**

Monsieur Le Maire, suite à des demandes complémentaires de la commission de sécurité dans son rapport du 21/02/2024, présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 relatif au marché de travaux de la salle des fêtes pour le lot n°07 – ÉLECTRICITÉ

Modifications introduites par le présent avenant :

- Déplacement à côté de la vanne gaz l'arrêt d'urgence : + 215.00 € HT
- Mise en place à l'extérieur du BAAS : + 155,00 € HT

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 370.00 €
- Montant TTC : 444.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,76 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 49 116.27 €
- Montant TTC : 58 939.52 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au Lot n°07 ÉLECTRICITÉ, du marché suivant acte d'engagement conclu avec la Société Neuvicoise d'Électricité en date du 13 janvier 2023.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n° 33/2024 : ESPACE CANTARIUS – Règlement et tarifs

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les travaux d'extension et de rénovation de la salle des Fêtes sont terminés et que la salle a été réceptionnée le 21 février 2024 par la commission de sécurité. Le Conseil Municipal décide de nommer la salle des fêtes : ESPACE CANTARIUS.

Il présente le règlement intérieur qui a pour objet de déterminer les conditions générales et particulières par lesquelles est mis à disposition l'Espace CANTARIUS de la Commune de CHANTERAC et son utilisation

Il propose de modifier le tarif des locations de la salle dénommée Espace Cantarius

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le nouveau règlement intérieur,
- **ADOpte** les tarifs suivants :

	Résidents de la commune :	Habitants extérieurs à la commune et Sociétés	Associations de la commune :	Associations extérieures à la commune :	Séminaires Privés (la journée)
Location	300 €	600 €	gratuit	300 €	200 €
Caution	1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Arrhes encaissées à la réservation	150 €	300 €		150 €	100 €

- décide que ces tarifs seront applicables **au 1^{er} avril 2024, pour toute réservation à compter de cette date,**
- Autorise Monsieur Le Maire à encaisser les chèques correspondants aux arrhes dès la réservation.

Délibération n° 34/2024 : FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES **NOMENCLTURE M 57**

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 28/2023 du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion, des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- **HABILITE** Monsieur Le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Questions diverses et communications diverses

- Demande d'acquisition partielle Chemin des Chais : le Conseil Municipal n'est pas favorable.
- Avenant ESPACE CANTARIUS le Conseil autorise monsieur le Maire à signer la convention avec l'ATD
- Tour de Vote Élections Européennes.

Récapitulatif des délibérations prises

Délibération n°25/2024 : Vote des taux d'impositions des taxes locales- Année 2024

**Délibération n°26/2024 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Budget Communal**

**Délibération n°27/2024 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023-
Budget Logements Sociaux**

Délibération n° 28/2024 : Vote du Budget Communal M57- Année 2024

Délibération n° 29/2024 : Vote du Budget Assainissement M57- Année 2024

Délibération n° 30/2024 : Vote du Budget Lotissement M57- Année 2024

Délibération n° 31/2024 : Vote Du Budget Logements Sociaux M57- Année 2024

**Délibération n° 32/2024 : Mise en conformité et extension de la Salle des Fêtes
Lot N°07 Électricité Avenant N°2- SNE**

Délibération n° 33/2024 : Espace CANTARIUS – Règlements et tarifs

Délibération n° 34/2024 : Fongibilité des crédits budgétaires nomenclatures M57

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h30